

Contrat de location saisonnière

Entre les soussignés :

Nom : **PELLORCE**

Prénom : **Sébastien**

Adresse : **Hameau de BONS 38860 Les Deux ALPES**

dénommé le bailleur d'une part,

et :

Nom :

Prénom :

Adresse :

dénommé le locataire d'autre part,

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du.....au.....

Adresse de la location : **Appartement N°11 Le JANDRI 4 Route du Grand plan
38860 Les Deux Alpes**

Montant du loyer : euros charges comprises, ménage en fin de séjour non compris

Le locataire doit verser un acompte de euros pour la réservation du logement.

Le solde de sera versé 15 jours avant la date du séjour, un dépôt de garantie de devra être versé le jour de la remise des clés, soit le

Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé), le descriptif du bien loué.

Fait en deux exemplaires à le

Le bailleur

*Signature précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé"*

Conditions générales du contrat de location saisonnière

1. Le présent contrat de location saisonnière a pour objet de définir les conditions de la location du logement par le bailleur au locataire pour la durée et aux conditions déterminées aux présentes.

2. L'heure d'arrivée est normalement prévue **le samedi après-midi 16 heure**
L'heure de départ est normalement prévue **le samedi matin avant 10 heure**

3. Il est convenu qu'en cas de désistement :

Lorsque la somme versée pour la réservation est qualifiée **d'acompte**, l'engagement est considéré comme définitif. Si le locataire annule la location, le propriétaire est en droit de réclamer des dommages intérêts.

En cas d'annulation du contrat de location par le propriétaire, il doit rembourser l'acompte.

4. Si un **retard de plus de deux jours par rapport à la date d'arrivée prévue** n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.

5. Obligations du locataire : Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 3 jours après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

6. Le bien est loué meublé avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, les lits seront fait à votre arrivé, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc...

7. Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

8. Le **dépôt de garantie** devra être payé par chèque. Le dépôt de garantie doit être rendu au locataire dans un délai raisonnable n'excédant pas 7 jours. Si des dégradations sont constatées dans l'état des lieux de sortie, le propriétaire est en droit de retenir une partie du dépôt de garantie. Le dépôt de garantie, déduction faite des réparations locatives, doit dans ce cas être restitué au plus tard 2 mois à compter de l'état des lieux de sortie. Le propriétaire doit fournir au locataire les justificatifs des sommes retenues sur le dépôt de garantie.

9. Le preneur ne pourra s'opposer à la **visite des locaux**, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Fait à le

Le bailleur

*Signature précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé"*

Le locataire

*Signature précédée de la mention manuscrite
"Lu et approuvé"*

État descriptif du contrat de location saisonnière

Nom et prénom du bailleur : **PELLORCE Sébastien**

Adresse du bailleur : **Hameau de BONS 38860 Les Deux ALPES**

• RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE LOGEMENT

Adresse du logement loué : **Appartement N°11 LE JANDRI 4 av du Grand Plan
38860 Les Deux ALPES**

Type de location : Appartement
 Maison Maréchal

Superficie totale : 50 m²

Etage : 1^{er} étage

Chauffage : Gaz Électricité Autre : Collectif

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Oui Non

Le locataire a la jouissance : Jardin Parc Cour Garage

• DESCRIPTION DU LOGEMENT

Cuisine

Séjour

Salle de Bain : Douche ; lavabo

Chambre 1 : Lit double ; Penderie

Chambre 2 : Lit Double ; Penderie

Chambre 3 : Lit superposé ; canapé convertible en lit double

Chambre 4 :

Chambre 5 :

Cuisinière au gaz de ville au butane à l'électricité

Evier à eau chaude et froide Oui Non

Réfrigérateur Oui Non

Lave-vaisselle Oui Non

Mixer Oui Non

Cafetière électrique Oui Non

Batterie de cuisine complète Oui Non

Vide-ordures Oui Non

Nombre de WC : 1 WC suspendu

Nombre de salles d'eau : 1

Salle d'eau 1 :

Surface : 6 m²

Douche Baignoire WC

Salle d'eau 2 :

Surface : m²

Douche Baignoire WC

Divers :

Téléphone Oui Non

Internet Oui Non

Télévision Oui Non

Lave-linge Oui Non

Sèche linge Oui Non

Fer à repasser Oui Non

Aspirateur Oui Non

Sèche-cheveux Oui Non

Appareil à raclette Oui Non

Crêpière Oui Non

• SITUATION DU LOGEMENT DANS LA LOCALITÉ

Distance des pistes: 100 m

Distance du rassemblement ESF : 150 m

Distance de la gare SNCF : 80 KM (GRENOBLE)

Autres précisions : Dans un rayon de 200m : Restaurant, location de skis, supermarché,
Salle de spectacle

• MODALITÉS ET PRIX DE LOCATION

Prix

du au : €

du au : €

Les heures d'arrivée : A partir de 16 Heure

Charges (eau, électricité, chauffage, téléphone) : comprises non comprises

Ménage en fin de séjour compris non compris Montant : 60 €

Acompte :

Montant : € Payable le :

Solde : € (*payable 15 jours avant la date du séjour*)

Dépôt de garantie : 300 € (*payable à la remise des clés*)